



Décision modificative n°3 :

COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	65	657364	A caractère industriel et commercial	12 168,50
					12 168,50

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers	12 168,50
					12 168,50

Le budget annexe pourra alors être dissous après passation des écritures et donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2017 » correspondants.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe

Monsieur le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2017 au transfert dans le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acte la dissolution du budget annexe « Lotissement La Grange Boireau » au 31 décembre 2017;
- Approuve cette décision modificative n°3 au budget général 2017.
- Autorise Monsieur Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Avise le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération

Pour Extraît Conforme
En Mairie, le 11 décembre 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

